

wattelse?

N°3

Staying together along the same lines

ÉVOLUTION DU MARCHÉ

Cap sur l'obligation de capacité

Le décret d'application relatif au mécanisme de capacité a été publié le 18 décembre 2012. C'est une évolution majeure de l'organisation du secteur électrique français.

En avril 2010, le rapport « Poignant-Sido », relatif à la maîtrise des pointes de consommation d'électricité, préconisait la mise en place, en France, d'un mécanisme d'obligation de capacité pour les fournisseurs. Cette proposition a été reprise dans l'article 6 de la loi NOME*, disposant d'une obligation pour les fournisseurs de contribuer à la sécurité d'alimentation. Le décret d'application a été publié le 18 décembre dernier.

Le mécanisme de capacité consiste en une obligation pour les fournisseurs de disposer d'un volume de garanties de capacité déterminé à partir de la consommation à la pointe de leurs clients. Ces garanties de capacité correspondent à des

certificats émis par RTE, et délivrés à l'exploitant d'une capacité. Le montant de garanties reçu par chaque capacité physique, qu'il s'agisse de capacité de production ou d'effacement, est déterminé en fonction de la contribution à la réduction du risque de rup-

ture de l'équilibre offre – demande électrique. Le premier exercice du mécanisme d'obligation de capacité couvrira les périodes de pointe de l'hiver 2015-2016.

Ce premier exercice correspondra à

un appel d'offres organisé par la Commission de Régulation de l'Énergie, et ne concernera qu'un nombre limité de capacités. À partir de l'hiver 2016-2017, le mécanisme couvrira l'ensemble des capacités.

Les dispositions régissant ce mécanisme seront précisées dans des règles approuvées par le ministre en charge de l'Énergie, sur proposition de RTE et avis de la Commission de Régulation de l'Énergie, avant le 1^{er} novembre 2013.

* Nouvelle organisation des marchés de l'électricité.



« (...) Une obligation pour les fournisseurs de disposer de garanties de capacité (...) »

LE CHIFFRE

87%

C'EST L'INDICE DE SATISFACTION DE NOS CLIENTS PRÉSENTS AU PREMIER SALON CLIENTS DE RTE DU 13 NOVEMBRE 2012. UN PARI RÉUSSI !

UNE CONTRIBUTION À LA MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION À LA POINTE

Le futur mécanisme d'obligation de capacité permet de valoriser les actions de maîtrise de la consommation à la pointe, quelles soient mises en œuvre par des fournisseurs ou par des opérateurs d'effacement.

Le mécanisme autorise, en effet, deux types de valorisation pour les actions de maîtrise de la courbe de charge :

- une valorisation explicite pour les effacements de consommation via l'émission de certificats de capacité ;
- une valorisation implicite via la réduction de l'obligation de capacité pour les fournisseurs que permettront les actions de modération de la consommation.

Le mécanisme d'obligation de capacité constitue donc un atout essentiel pour la maîtrise de la consommation à la pointe.

DERNIÈRE MINUTE !

L'enquête de satisfaction clients 2013 sera lancée début mars. Nous comptons sur votre participation pour nous permettre de progresser et d'améliorer notre offre de services.

EUROPE

Vers un marché
intra-journalier France –
Suisse – Allemagne

❖ **La coopération des gestionnaires de réseau de transport d'électricité et de la bourse européenne de l'électricité permettra la mise en place d'un marché intra-journalier suisse couplé aux marchés français et allemand.**

• Les GRT allemands (Amprion et TransnetBW), français (RTE) et suisse (Swissgrid) viennent d'engager un projet visant à harmoniser les mécanismes d'allocation des capacités intra-journalières sur les interconnexions franco-allemandes, franco-suisse et germano-suisse.

En parallèle, la bourse européenne de l'électricité, EPEX SPOT, prévoit le lancement d'un nouveau marché intra-journalier dédié au marché suisse, offrant à ses membres la possibilité d'accéder aux capacités transfrontalières intra-journalières directement via la plateforme de négociation continu de la bourse.

Les régulateurs nationaux soutiennent ce projet. Ces

évolutions ont pour but d'optimiser l'utilisation des capacités intra-journalières entre la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, d'améliorer la gestion du risque de volume à très court terme, et d'augmenter la liquidité des marchés intra-journaliers connectés. Leur mise en œuvre est prévue pour le deuxième trimestre 2013 (sous réserve des validations techniques minimales et des approbations nécessaires).

La mise en place de ce mécanisme permettra, à terme, la migration vers la solution intra-journalière, actuellement en cours d'adoption dans le cadre du projet NWE, et constitue donc une étape supplémentaire dans la construction du marché européen de l'électricité.

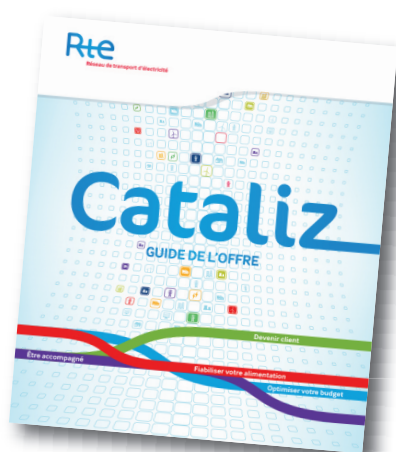
3, 2, 1, Cataliz

❖ **RTE lance un catalogue pour vous présenter de façon simple, concrète et engageante son offre de services. Retenez son nom : Cataliz.**

• Cataliz, le guide de notre offre de services, est l'outil indispensable de votre parcours client. Vous souhaitez devenir client, fiabiliser votre alimentation, optimiser votre budget ou être accompagné ? Rien de plus simple ! En un clin d'œil, accédez à l'une des 63 fiches de présentation d'un service de RTE.

Chaque fiche contient la description de la prestation, son prix, l'interlocuteur commercial à contacter, ses conditions d'accès...

Cataliz, c'est aussi une rubrique « l'Essentiel », qui



vous aide dans la compréhension de notre architecture contractuelle ou dans la lecture de vos factures. Retrouvez dès maintenant Cataliz sur www.rte-cataliz.com, et téléchargez-le sur votre iPad via l'App Store début février. Les possesseurs de tablettes sous Windows et Android ne sont pas oubliés : les applications seront lancées avant la fin du premier semestre 2013.

EN BREF

2013 sera l'année
du Flow-Based

Le parallel run externe devrait commencer mi-février, avec une publication ex-post des résultats à compter de janvier, afin d'obtenir une année complète de données. Ce parallel run, tout comme la phase de consultation publique, le forum interactif questions – réponses et l'outil de représentation des indicateurs Flow-Based (FB), font partie d'une démarche inédite d'accompagnement visant à promouvoir la compréhension et l'acceptation du FB par les acteurs de marché. L'année 2013 verra également le déroulement d'un processus d'approbation formelle de la méthode FB par les régulateurs CWE. Les retours des acteurs émis tout au long de cette année permettront d'améliorer ce processus.

Une plateforme
de transparence
pour la région France –
UK – Irlande (FUI)

Une plateforme de transparence commune à la région FUI sera mise en service dans le courant du premier trimestre 2013. Ce nouveau site web offrira aux acteurs de marché un point unique d'accès à l'ensemble des données clés relatives à la gestion des congestions sur les interconnexions électriques de la région FUI (calendrier d'enchères, résultats d'allocations, échanges commerciaux, publications spécifiques...). Les acteurs de marché pourront y retrouver les données pour l'interconnexion France – Angleterre (IFA). Le lien web pour accéder à cette plateforme vous sera communiqué prochainement dans une newsletter RTE dédiée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

RTE international
présent en Chine

RTE s'implante en Chine pour consolider et étendre les possibilités d'échanges avec les différents acteurs du secteur électrique.

Des investissements colossaux dans les réseaux sont indispensables pour accompagner une croissance moyenne annuelle de 10 % de la consommation électrique.

+ D'INFOS